



Erasmus+



# Log In

GUIDE vers de nouvelles compétences pour les aidants favorisant leur relation avec la maison partagée pour promouvoir une plus grande autonomie des personnes en situation d'handicap



Le Portage Salarial





<http://login-elearning.eu/fr>



# SOMMAIRE

<b>Présentation du projet log'in</b>	<b>7</b>
<b>Introduction : approche pédagogique, public cible, buts &amp; objectifs</b>	<b>9</b>
<b>Approche pédagogique</b>	<b>9</b>
<b>Public cible</b>	<b>9</b>
<b>Buts &amp; objectifs</b>	<b>10</b>
<b>Concepts clés : habitat inclusif, inclusion sociale, aidants, personne en situation d'handicap</b>	<b>11</b>
<b>Habitat inclusif</b>	<b>11</b>
<b>Inclusion sociale</b>	<b>12</b>
<b>Aidants</b>	<b>13</b>
<b>Personne en situation d'handicap</b>	<b>14</b>
<i>Handicap</i>	<i>15</i>
<b>Cadre juridique et politique de l'accès au logement inclusif dans chaque pays</b>	<b>17</b>
<b>Nations Unies</b>	<b>17</b>
<b>Union européenne</b>	<b>18</b>
<i>Suède</i>	<i>18</i>
<i>Grèce</i>	<i>20</i>
<i>France</i>	<i>21</i>
<i>Belgique</i>	<i>22</i>
<b>Réseaux locaux et bonnes pratiques en Europe</b>	<b>23</b>
<b>Bonne pratique <i>Independent Living</i> en Suède</b>	<b>23</b>
<i>Contexte</i>	<i>23</i>
<i>Introduction</i>	<i>23</i>

<i>Parties prenantes</i>	23
<i>Approche méthodologique</i>	24
<i>Recommandations/Conseils pratiques</i>	24
<i>Contexte</i>	25
<i>Introduction</i>	25
<i>Parties prenantes</i>	26
<i>Approche méthodologique</i>	26
<i>Recommandations/Conseils pratiques</i>	26
<b>Bonne pratique 1: Union européenne</b>	<b>27</b>
<i>Contexte</i>	27
<i>Introduction</i>	27
<i>Parties prenantes</i>	27
<i>Approche méthodologique</i>	28
<i>Impact</i>	28
<i>Facteurs de succès</i>	28
<b>Bonne pratique 2: Grèce</b>	<b>29</b>
<i>Contexte</i>	29
<i>Introduction</i>	29
<i>Parties prenantes</i>	29
<i>Approche méthodologique</i>	29
<i>Impact</i>	30
<i>Facteurs de succès</i>	30
<b>Bonne pratique 1: France</b>	<b>31</b>
<i>Contexte</i>	31
<i>Introduction</i>	31
<i>Parties prenantes</i>	31
<i>Approche méthodologique</i>	32
<i>Impact</i>	32
<i>Facteurs de succès</i>	32
<i>Contexte</i>	33
<i>Introduction</i>	33
<i>Parties prenantes</i>	33

<i>Approche méthodologique</i>	33
<i>Impact</i>	34
<i>Facteurs de succès</i>	34
<b>Bonne pratique : Belgique</b>	<b>34</b>
<i>Contexte</i>	34
<i>Introduction</i>	34
<i>Parties prenantes</i>	35
<i>Approche méthodologique</i>	35
<i>Impact</i>	35
<i>Facteurs de succès</i>	36
<b>Bonne pratique 2 : Belgique</b>	<b>36</b>
<i>Contexte</i>	36
<i>Introduction</i>	36
<i>Parties prenantes</i>	36
<i>Approche méthodologique</i>	36
<i>Impact</i>	37
<i>Facteurs de succès</i>	37
<b>Recommandations sur les besoins identifiés par les parties prenantes</b>	<b>37</b>
<b>Résultats des questionnaires organisés dans chaque pays</b>	<b>39</b>
<b>Sur la voie de l'e-learning : résultats d'apprentissage et présentation des modules</b>	<b>42</b>
<b>Domaine : STEM</b>	<b>42</b>
<b>Domaine : COMMUNICATION</b>	<b>43</b>
<b>Domaine : NUMÉRIQUE</b>	<b>44</b>
<b>Domaine : PERSONNEL, SOCIAL ET APPRENTISSAGE</b>	<b>45</b>
<b>Domaine : CIVIQUE</b>	<b>46</b>
<b>Domaine : ENTREPRENEURIAT</b>	<b>48</b>

## **Ressources en ligne**

**49**

**EUROPE**

**49**

**BELGIQUE**

**49**

**GRÈCE**

**50**

**FRANCE**

**50**

**SUÈDE**

**50**

# PRÉSENTATION DU PROJET LOG'IN

LOG'IN est un projet financé par la Commission européenne, dans le cadre du programme Erasmus+, Partenariats stratégiques pour l'enseignement et la formation professionnels. Il a une durée de 30 mois, de novembre 2020 à mars 2023.

L'ambition du projet LOG'IN est de favoriser l'accès à l'habitat inclusif des personnes en situation de handicap et ainsi promouvoir leur autonomie et leur pouvoir d'agir socialement.

L'accès à l'habitat inclusif pour les personnes en situation d'handicap reste très insuffisant en Europe.

Le programme de formation LOG'IN apporte les connaissances et les compétences nécessaires aux professionnels qualifiés en Europe qui peuvent apporter des réponses aux personnes en situation d'handicap dans l'habitat inclusif. Il concerne donc les aidants, y compris les professionnels de l'inclusion, de l'habitat partagé, etc.

Par leur profession et leur proximité avec les personnes handicapées, ces apprenants offriront un soutien et joueront donc un rôle essentiel pour relever les défis sociétaux de l'habitat inclusif.

Dans ce contexte, le rôle de l'apprenant devient celui d'un coordinateur, capable d'identifier et de soutenir les initiatives locales innovantes, de stimuler les projets, de porter leur voix et, plus largement, de diffuser les bonnes pratiques.

Pour ce faire, il est important que les apprenants connaissent et s'intègrent dans les partenariats actifs entre les acteurs territoriaux en charge des questions de logement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, encore par manque de connaissance du secteur. A fortiori, au-delà de quelques initiatives locales, ils ne sont que très peu impliqués dans le cadre des actions liées à l'habitat inclusif.

LOG'IN entend s'attaquer à ce problème en créant un consortium transnational dont l'objectif est de construire ensemble un cadre européen de formation qui renforcera les compétences des aidants pour répondre à la solution de l'habitat inclusif et le proposer aux centres de formation et aux institutions en charge des politiques sociales.

Pour répondre de manière cohérente à ces défis qui dépassent les cadres nationaux, la dimension transnationale est nécessaire. En outre, la diversité et la complémentarité des savoir-faire, des situations et des expériences locales des acteurs enrichiront le référentiel des solutions et des approches disponibles.

Agir sur cette question nous conduit, d'une certaine manière, à la crise sanitaire actuelle, et soulève des questions sur le logement collectif des plus vulnérables.

Le programme de formation LOG'IN tend à être complet, en impliquant les parties prenantes dans l'identification des besoins de formation mais aussi par la création de différents types de matériel pédagogique. Ce guide, basé sur les bonnes pratiques européennes, permet aux décideurs, aux formateurs d'adultes et aux professionnels de la santé et de l'aide sociale ainsi qu'aux aidants (non) qualifiés d'avoir une bonne vue d'ensemble de l'environnement concernant les projets de logement inclusif pour les personnes handicapées.

Ce guide fait également la transition vers la plateforme d'apprentissage en ligne : <https://login-elearning.eu>.

Cette plateforme en ligne, basée sur les résultats de terrain développés dans ce guide, comprend des cours complets et appropriés visant à former les professionnels et les aidants à l'inclusion des personnes en situation d'handicap dans un projet de logement.

La deuxième partie du matériel produit par les partenaires de LOG'IN concerne à la fois une boîte à outils d'apprentissage (une boîte à outils) et des ressources pédagogiques disponibles en ligne dans une collection de données. Les ressources de la boîte à outils aideront les formateurs et les soignants à mettre en œuvre des activités pratiques. Suivant la même structure, les ressources éducatives en ligne visent un public plus large et sont liées à sa sensibilisation.



# INTRODUCTION : APPROCHE PÉDAGOGIQUE, PUBLIC CIBLE, BUTS & OBJECTIFS

## Approche pédagogique

Ce guide s'appuie sur une forte collecte de données sur le terrain. Mais tout d'abord, à travers son consortium européen, le projet LOG'IN a pu identifier les besoins en termes de formation pour un projet d'habitat inclusif et une plus grande autonomie des personnes en situation d'handicap en Europe. Les pays européens représentés sont la Belgique, la France, la Grèce et la Suède. Les groupes cibles ont été identifiés grâce à leur expertise et vous trouverez de plus amples informations dans la section suivante (« groupes cibles »). Vous trouverez également une section « concepts clés » dans ce guide. Cette partie apporte une clarification conceptuelle concernant les différents termes utilisés tout au long du projet. Parallèlement, chaque pays a effectué des recherches approfondies sur le cadre juridique et politique de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées. Vous trouverez une analyse approfondie pour chaque pays ainsi qu'au niveau international et européen.

L'approche pédagogique du projet LOG'IN est issue des réseaux locaux et des bonnes pratiques identifiées dans les pays européens mentionnés ci-dessus (Belgique, France, Grèce et Suède). C'est à travers les recherches nationales, l'identification des bonnes pratiques et les résultats des questionnaires des praticiens que les besoins pédagogiques ont été identifiés. En accord avec le cadre européen des résultats d'apprentissage, différents modules ont été créés. Vous les trouverez à la fin de ce guide et font la transition vers les cours en ligne disponibles sur la plateforme électronique. C'est à travers cette méthodologie unique et spécifique que l'approche pédagogique a été construite.

## Public cible

Le présent guide constitue une introduction parfaite au programme de formation du projet LOG'IN. De plus, il permet aux décideurs, aux autorités publiques, aux formateurs d'adultes et aux professionnels de la santé et des soins d'avoir une bonne vue d'ensemble du cadre juridique et politique, des différentes bonnes pratiques

européennes et de la terminologie utilisée lorsqu'il s'agit d'habitat partagé pour promouvoir une plus grande autonomie. Enfin, les aidants qualifiés ainsi que les aidants non qualifiés, tels que les membres de la famille ou les tuteurs, comprendront mieux l'approche pédagogique et les résultats d'apprentissage qu'ils obtiendront grâce au guide et à la plateforme électronique.

La plateforme propose un programme de formation adapté aux professionnels de la santé et de l'action sociale, aux futurs travailleurs sociaux, aux aidants et aux soignants tels que les membres de la famille. Les cours en ligne permettent d'apprendre des méthodes appropriées pour acquérir les connaissances, les compétences et les processus pédagogiques les plus pertinents. Il sera utile aux aidants pour les aider dans leurs actions et réflexions visant à assurer une plus grande autonomie aux personnes handicapées grâce au logement partagé.

Le projet vise également à donner les bons outils aux formateurs et aux éducateurs à travers une boîte à outils d'apprentissage. Cette boîte à outils fournit des outils utiles et pratiques à utiliser dans un programme de formation. Elle constitue donc la base des ressources pédagogiques développées sur le site internet du projet LOG'IN.

Les ressources éducatives ou pédagogiques disponibles sur le site du projet LOG'IN sont destinées au grand public. Ces ressources adaptées, ludiques et diversifiées seront un bon support pour les actions à entreprendre dans le domaine de la formation et de la sensibilisation des personnes en situation de handicap à l'habitat inclusif.

## Buts & objectifs

Le projet LOG'IN vise à encourager l'habitat inclusif pour les personnes handicapées, en vue de leur autonomie et de leur intégration active en favorisant leur pleine participation à la société. Le besoin d'un programme de formation et d'outils pédagogiques adaptés a été identifié après une étude approfondie sur l'habitat inclusif et les besoins des aidants de personnes handicapées.

L'objectif principal est le développement d'une formation spécifique en utilisant de nouveaux outils, méthodes et pratiques pédagogiques qui permettront de développer des compétences et des métiers qui ne sont pas encore structurés. Il s'agit probablement d'une voie vers l'émergence de nouvelles professions. Un programme

principalement destiné aux aidants / soignants qui seront les privilégiés et directement impliqués avec les futurs habitants, dans la conception de leur habitat inclusif.

## CONCEPTS CLÉS : HABITAT INCLUSIF, INCLUSION SOCIALE, AIDANTS, PERSONNE EN SITUATION D'HANDICAP

Vous trouverez ci-dessous quelques concepts clés qui vous permettront de vous familiariser avec la thématique du projet. Pour trouver plus d'informations et de termes, vous pouvez trouver en annexe de ce guide un glossaire complet des termes pour les projets sur le handicap.

### Habitat inclusif

Un nombre croissant de personnes handicapées et de personnes âgées souhaitent choisir leur habitat et les personnes avec qui le partager. Elles expriment une forte demande d'aide, d'accompagnement et de services associés au logement, dans un environnement adapté et sécurisé qui garantit conjointement l'inclusion sociale et la vie autonome à domicile, dans un cadre qui préserve leur intimité et facilite l'intervention des professionnels de santé. Ces formes d'habitat à dimension collective offrent également de nouvelles possibilités aux personnes âgées et aux personnes handicapées à revenus modestes. Elles leur donnent le statut de locataire, de co-locataire ou de sous-locataire selon les logements.

L'habitat inclusif est une réponse complémentaire à l'habitat ordinaire et une alternative au logement en résidence. Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par des espaces de vie individuels associés à des espaces de vie partagés, dans un environnement adapté et sécurisé.

« Une maison ou un appartement unifamilial, indissociable des autres habitations du quartier, offrant un accès étroit aux services de la collectivité et fournissant à ses habitants un soutien permettant un mode de vie aussi proche que possible de la normale » (Charlot, 2015 et Willaye, 2008).

L'habitat inclusif doit respecter les principes suivants (Fondation Roi Baudouin) :

- > **Durabilité** : la durabilité du logement s'établit à deux niveaux. D'une part, le logement peut être considéré comme durable s'il assure aux personnes une certaine stabilité : être ancré dans un lieu de vie, sans avoir la crainte de perdre son logement à tout moment ou de devoir le quitter en raison de problèmes d'autonomie, est un critère essentiel de bien-être. D'autre part, le handicap étant souvent évolutif, le logement durable doit répondre aux besoins actuels de ses habitants tout en anticipant leurs besoins à long terme.
- > **Libre choix** : les personnes choisissent où et avec qui elles veulent vivre.
- > **Autonomie** : dans son logement, la personne doit pouvoir vivre autant que possible par elle-même.
- > **Participation** : au lieu de se voir imposer des décisions « pour leur bien », les personnes en situation d'handicap doivent pouvoir prendre part, en fonction de leurs capacités, au projet de développement de leur propre habitat.
- > **Inclusion sociale et diversité** : idéalement, l'habitat inclusif devrait faire vivre ensemble des personnes présentant ou ne présentant pas d'handicap et présentant différentes formes de handicap.
- > **Environnement** : l'aménagement du quartier autour du logement doit favoriser l'inclusion et être doté de caractéristiques telles que l'existence de transports publics, d'espaces verts, de services collectifs.

Pour plus d'informations, voir également : [What-is-inclusive-housing.pdf \(keytohomebc.ca\)](#).

## Inclusion sociale

L'inclusion sociale est un processus garantissant que les personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale obtiennent les opportunités et les ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle et puissent jouir d'un niveau de vie et de bien-être considéré comme normal dans la société dans laquelle elles vivent. Elle garantit qu'elles participent davantage à la prise de décisions qui affectent leur vie et qu'elles ont accès à leurs droits fondamentaux<sup>1</sup>.

L'inclusion est un effort démocratique et collectif visant à garantir que tous les citoyens, porteurs ou pas d'handicap, puissent participer pleinement à la société sur la base de l'égalité des droits. Ce ne sont donc pas les personnes qui doivent s'adapter à la société avec une adaptation spéciale (= intégration), mais l'inverse<sup>2</sup>.

---

1 Comme défini dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

2 Asbl inclusion

L'intégration se définit comme le processus d'acceptation mutuelle, la responsabilité étant partagée de manière égale entre l'individu et la société. C'est une attitude de vie qui dicte l'acceptation de chaque individu par une équipe dans le respect absolu de son unicité. En parlant de l'inclusion des personnes en situation d'handicap, on observe la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Plus précisément :

- > **Accessibilité** (article 9) : mesures visant à garantir l'égalité d'accès à l'environnement naturel, aux MMM, aux installations, etc.
- > **Liberté d'expression, d'opinion et d'accès à l'information** (article 21) : mesures visant à garantir l'égalité d'expression, d'accès et de diffusion des idées ou des informations.
- > **Travail et emploi** (article 27) : promotion des possibilités d'emploi et de développement ainsi que des mesures d'aide à la recherche d'un emploi.
- > **Sensibilisation** (article 8) : mesures visant à sensibiliser l'ensemble de la société, au respect des droits de l'homme et à la reconnaissance du potentiel des personnes handicapées.
- > **Vie autonome** (article 19) : mesures visant à favoriser une vie aussi autonome que possible.
- > **Droit à la vie** (article 10) : il s'agit du droit inhérent de chacun à la vie et de prendre des mesures pour en assurer la jouissance sur une base égale.

Pour plus d'informations, voir également : [Inclusion soins de santé | Santé publique | Royal College of Nursing \(rcn.org.uk\)](#).

## Aidants

**Aidant** : une personne de tout âge fournissant une assistance informelle, en termes d'aide ou de supervision, à des personnes en situation d'handicap ou souffrant d'affections de longue durée, ou à des personnes âgées (c'est-à-dire âgées de 60 ans et plus). Cette assistance doit être continue, ou susceptible de l'être, pendant au moins six mois. L'assistance à une personne vivant dans un autre ménage concerne les « activités de la vie quotidienne », sans informations spécifiques sur ces activités. Lorsque le bénéficiaire des soins vit dans le même ménage, l'aide concerne une ou plusieurs des activités suivantes :

- > cognition ou émotion
- > communication
- > soins de santé

- > travaux ménagers
- > préparation des repas
- > mobilité
- > paperasse
- > entretien de la propriété
- > soins personnels
- > le transport

**Aides-soignants** : un aidant peut être défini comme la personne qui offre un soutien, rémunéré ou non, à une autre personne, à la fois pour répondre à ses besoins au niveau du fonctionnement quotidien et au niveau de la compagnie (Triantafyllou & Mesthenaiou, 2006).

Les aides-soignants peuvent être formels ou informels. L'aide-soignant formel est une personne spécialisée dans les services professionnels de soins de longue durée en tant qu'employé d'une organisation (entreprise) publique ou privée, à la fois dans une institution telle qu'une maison de retraite et à domicile. Ces aides-soignants peuvent être des travailleurs sociaux, des infirmières ou du personnel bien formé (Triantafyllou & Mesthenaiou, 2006).

Un aide-soignant informel est une personne qui fournit des soins sans recevoir de compensation financière. Il s'agit généralement d'un membre de la famille de la personne (conjoint, enfants, frères et sœurs), de personnes du cercle social élargi (amis, voisins, parents) ou de bénévoles. Tout le monde peut être un aidant informel, puisque nous rencontrons des aidants de tous horizons, de toutes cultures et de tous âges. Même l'enfant mineur qui contribue aux soins d'un membre âgé de la famille peut être considéré comme un aidant (Brown, 2009).

Pour plus d'informations, voir également : [About carers – Eurocarers](#).

## Personne en situation d'handicap

« Les personnes en situation d'handicap comprennent celles qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables qui, en interaction avec diverses barrières, peuvent faire obstacle

à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres » (Article 1, § 2 ; également, Préambule, point e).

Cette définition ne présente plus le handicap uniquement comme un élément médical propre à la personne. Elle prend également en compte les obstacles qui sont dus à l'organisation de la société et de son environnement. Ce changement de paradigme peut être appelé le passage du « modèle médical » au « modèle social » du handicap.

La Convention ne crée pas de nouveaux droits, mais elle rappelle que les droits fondamentaux communs à tous les êtres humains s'appliquent également aux personnes handicapées et que ceux-ci doivent donc leur être garantis.

La Convention prend en compte les besoins spécifiques des personnes en situation d'handicap et stipule les engagements de l'Etat partie vis-à-vis de la Convention en vue d'établir, d'accélérer ou d'assurer l'égalité de fait de ces personnes sur la base de l'égalité avec les autres (entre autres dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi, etc.) (Articles 4 et 5).

Ces personnes sont reconnues comme étant capables de s'épanouir et de mener une vie indépendante en étudiant, en travaillant, en fondant une famille et en exerçant leurs droits de citoyens dès lors que la société a supprimé les obstacles matériels et les attitudes qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la communauté afin de parvenir à un mode de vie qualifié d'inclusif.

## Handicap

---

La Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), produite par l'Organisation mondiale de la santé, établit une distinction entre les fonctions corporelles (physiologiques ou psychologiques, comme la vision) et les structures corporelles (parties anatomiques, comme l'œil et les structures connexes). La déficience de la structure ou de la fonction corporelle est définie comme impliquant une anomalie, un défaut, une perte ou tout autre écart significatif par rapport à certaines normes de population généralement acceptées, qui peuvent fluctuer dans le temps. L'activité est définie comme l'exécution d'une tâche ou d'une action. La CIF énumère 9 grands domaines de fonctionnement qui peuvent être affectés :

- > Apprentissage et application des connaissances
- > Tâches et exigences générales
- > Communication
- > Mobilité physique de base, la vie domestique et les soins personnels (par exemple, les activités de la vie quotidienne)
- > Interactions et relations interpersonnelles
- > Vie communautaire, sociale et civique, y compris l'emploi
- > Autres domaines majeurs de la vie

Le handicap est la conséquence d'une déficience qui peut être physique, cognitive, mentale, sensorielle, émotionnelle, développementale, ou une combinaison de celles-ci. Un handicap peut être présent dès la naissance ou survenir au cours de la vie d'une personne. Le terme « handicap » est un terme générique qui recouvre les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de participation. Une déficience est un problème au niveau de la fonction ou de la structure corporelle ; une limitation d'activité est une difficulté rencontrée par un individu dans l'exécution d'une tâche ou d'une action ; tandis qu'une restriction de participation est un problème rencontré par un individu dans son implication dans les situations de la vie. Ainsi, le handicap est un phénomène complexe, reflétant une interaction entre les caractéristiques du corps d'une personne et les caractéristiques de la société dans laquelle elle vit. Un individu peut également être considéré comme handicapé s'il a souffert d'une déficience dans le passé ou s'il est perçu comme tel en fonction d'une norme ou d'un standard personnel ou collectif. Ces déficiences peuvent être d'ordre physique, sensoriel, cognitif ou développemental. Les troubles mentaux (également connus sous le nom de handicap psychiatrique ou psychosocial) et divers types de maladies chroniques peuvent également être considérés comme des handicaps.

Pour plus d'informations, voir également [Briefing Service de recherche du Parlement européen \(europa.eu\)](#).

[Le cadre international et européen du droit des personnes handicapées - Principales caractéristiques de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées \(era-comm.eu\)](#).



# CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE DE L'ACCÈS AU LOGEMENT INCLUSIF DANS CHAQUE PAYS

## Nations Unies

### Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) - Article 19 - Vivre de manière autonome et être inclus dans la communauté

« Les États prenant partie à la présente Convention reconnaissent le droit égal de toutes les personnes en situation d'handicap de vivre dans la communauté, avec des choix égaux à ceux des autres, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter la pleine jouissance de ce droit par les personnes porteuses d'handicap et leur pleine inclusion et participation dans la communauté, notamment en veillant à ce que :

- A.** *Les personnes en situation d'handicap aient la possibilité de choisir leur lieu de résidence et de choisir où et avec qui elles vivent, sur la base de l'égalité avec les autres, et ne soient pas obligées de vivre dans un cadre de vie particulier ;*
- B.** *Les personnes en situation d'handicap aient accès à une gamme de services de soutien à domicile, en établissement et dans la communauté, y compris l'assistance personnelle nécessaire pour favoriser la vie et l'inclusion dans la communauté, et pour prévenir l'isolement ou la ségrégation de la communauté ;*
- C.** *Les services et installations communautaires destinés à l'ensemble de la population sont accessibles aux personnes porteuses d'handicap sur un pied d'égalité et répondent à leurs besoins. »*

# Union européenne

## Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne- Article 26-Intégration des personnes handicapées

« L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures visant à assurer leur indépendance, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté. »

La Commission européenne souligne l'importance de la vie indépendante et de l'autonomie dans la « **Stratégie pour les droits des personnes handicapées 2021-2030** » :

Les personnes en situation d'handicap ont le droit de vivre de manière indépendante et de choisir où et avec qui elles veulent vivre. Pour soutenir la vie indépendante et l'inclusion dans la communauté, la Commission lance une initiative visant à améliorer les services sociaux pour les personnes handicapées, en se concentrant sur :

- > garantir une qualité de vie décente
- > fournir des services sociaux et d'emploi de qualité
- > développer une vie indépendante
- > renforcer les services de proximité.

## Suède

Le système de protection sociale suédois est administré par les trois niveaux de gouvernement : l'État central, les conseils de comté et les gouvernements locaux. Le gouvernement national est responsable de l'émission des lois et règlements et de leur application. En outre, des fonctions telles que la sécurité sociale, les subventions au logement, les mesures relatives au marché du travail, y compris la réadaptation professionnelle et l'éducation, sont administrées à ce niveau.

La loi sur la planification et la construction (Planning and Building Act) et l'ordonnance sur la planification et la construction (Planning and Building Ordinance) contiennent des règles strictes en matière d'accessibilité, visant à permettre au plus grand nombre de participer à la société sur un pied d'égalité. Si les personnes porteuses

d'handicap doivent faire modifier leur logement pour répondre à leurs besoins spécifiques, elles ont le droit de demander une subvention à leur conseil/municipalité locale.

Les principales parties prenantes dans ce contexte sont : les citoyens et leur famille et amis, les planificateurs, le gouvernement local, l'État central et les conseils de comté.

La loi concernant le soutien et les services aux personnes souffrant de certains handicaps fonctionnels ([LSS, Om-LSS-på-Engelska.pdf \(ulricehamn.se\)](#)) est entrée en vigueur en 1994. Il s'agit d'une loi sur les droits de l'homme conçue pour offrir aux personnes souffrant de handicaps étendus davantage de possibilités de mener une vie indépendante, et pour garantir qu'elles bénéficient de conditions de vie égales et d'une pleine participation à la vie de la communauté.

La loi donne aux personnes souffrant de certains handicaps le droit à l'assistance personnelle, une forme de soutien qui est principalement financée par les impôts. Le montant de l'aide qu'elles reçoivent est déterminé par l'étendue de leur handicap. Les personnes qui ne sont pas couvertes par cette loi peuvent demander de l'aide à leur conseil municipal/municipalité en vertu de la loi sur les services sociaux.

L'épine dorsale de la politique sociale suédoise est l'assurance sociale nationale qui couvre l'assurance maladie, les pensions, les accidents du travail et l'assurance chômage. Les citoyens et résidents suédois sont couverts indépendamment de leurs revenus. Les dépenses de logement sont subventionnées par le régime d'assurance nationale pour les ménages à faible revenu éligibles, tels que les retraités, les personnes handicapées et les enfants de parents isolés.

L'environnement physique du logement est important pour faciliter les activités de la vie quotidienne. La politique et la législation garantissent que les citoyens suédois sont soutenus dans leur vie indépendante.

La Suède dispose d'un système public complet de soins de longue durée (SLD) pour les personnes handicapées. Les services sont fondés sur les besoins plutôt que sur les moyens.

Le système suédois de soins de longue durée est décentralisé. La responsabilité des soins de longue durée (SLD) pour les personnes handicapées est répartie entre trois niveaux de gouvernement. Au niveau national, le Parlement et le Gouvernement définissent les objectifs et les directives politiques par le biais de la législation et

de mesures d'incitation/d'orientation économiques. Les 21 conseils de comté et régions sont responsables de la santé et des soins médicaux. Les 290 municipalités sont responsables de l'aide sociale, c'est-à-dire des soins en institution et de l'aide à domicile. Les services d'aide à domicile peuvent être complétés par des services de soins de santé à domicile. Les municipalités varient considérablement en termes de population et de caractère, et les conditions de gestion des tâches municipales sont donc différentes.

## Grèce

---

En Grèce, l'habitat inclusif comprend les foyers de vie assistée (Supported Living Shelters), qui sont des structures de vie/logement permanent pour les personnes porteuses d'handicap (intellectuelles, sensorielles, mentales, etc.). Ils fournissent de manière organisée tout le soutien et les services nécessaires à la vie indépendante de leurs hôtes, tels qu'un logement sain, sûr et confortable, des soins médicaux continus, un soutien pour un passage et un retour sûr vers les lieux (structures) où ils étudient, travaillent, etc. Le nombre d'occupants d'un foyer de vie assistée varie d'une à quatre personnes. Il s'agit d'un modèle de vie très répandu parmi les associations de parents de personnes en situation d'handicap, qui fonctionne dans des immeubles ou des maisons individuelles.

Les foyers de vie assistée qui accueillent plus de quatre personnes sont appelés « pensions » et sont des unités de réhabilitation psychosociale, d'un haut degré de soutien, qui accueillent des personnes handicapées et leur fournissent un soutien et un traitement, afin d'assurer leur inclusion dans la société et la poursuite des relations de ces personnes avec la vie et l'action de la communauté locale. Le nombre de personnes accueillies dans une pension de famille ne peut pas dépasser vingt-cinq (25) personnes. Il peut s'agir de personnes ayant besoin de soins, mais qui, en raison de leur faible degré d'autonomie, ont besoin d'une structure de logement à haut degré de protection. Il n'y a pas de limite au temps passé en pension de famille.

Le 12/12/2018, une Gazette officielle du gouvernement a été publiée concernant les conditions de création et de fonctionnement des foyers de vie assistée pour personnes handicapées - qui a remplacé une précédente déclaration publiée en 2007. Selon le Journal officiel : « (...) La vie assistée est l'action appropriée par laquelle est réalisée la désinstitutionnalisation des personnes handicapées hébergées dans des unités de soins intensifs, l'évitement de leur institutionnalisation, dans le cas où leur environnement familial est incapable, pour une

raison quelconque, de soutenir leur vie et la réalisation d'une meilleure qualité de vie avec plus d'opportunités pour les personnes handicapées et un plus grand contrôle sur leurs propres choix. »

## France

---

Le cadre juridique et politique concernant l'accès au logement inclusif pour les personnes en situation d'handicap est régi par la loi ELAN.

L'article 45 développe l'habitat inclusif et ouvre pour cela la possibilité de colocation dans le logement social entre adultes porteurs d'un handicap avec pour objectif de répondre aux besoins de ceux qui, disposant d'une certaine autonomie, souhaitent pouvoir vivre dans un logement ordinaire, sans pour autant vivre seuls. Ces logements sont attribués à chaque colocataire qui a exprimé son souhait de bénéficier de ce dispositif lors de sa demande de logement social, dans les conditions ordinaires d'attribution des logements sociaux prévues à l'article L. 441-2.

Le plafond de ressources applicable est celui du logement et s'apprécie dans le cadre de chaque contrat de location. Chaque locataire d'un même logement signe un contrat de location distinct avec le bailleur.

Le nombre de colocataires d'un même logement ne peut excéder cinq.

La loi ELAN crée un régime d'habitat inclusif dont l'objectif principal est de cibler les subventions versées par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) via les ARS (Agences régionales de santé) pour financer le projet de vie sociale. L'article 129 de la loi ELAN et le décret d'application du 25 juin 2019 formalisent un type d'habitat partagé où un animateur professionnel (une personne morale) est chargé de définir et de porter le projet de vie de la structure. Ce dispositif doit empêcher les résidents de se retrouver seuls - même. Ce problème menace essentiellement les habitats partagés accompagnés. Il s'agit de structures développées pour les adultes porteurs d'handicap et les personnes âgées dépendantes. D'autres formes d'habitats collectifs à public fragile le portant dans un projet d'insertion, sont construits en cœur de ville et contribuent à l'insertion des habitants .... et bien que ces projets ne tombent pas sous le coup d'une loi finalement très restrictive.

## Belgique

---

Le 17 janvier 2014, le Parlement bruxellois a adopté à l'unanimité la « loi d'inclusion », qui réorganise la politique en faveur des personnes handicapées à Bruxelles, en application des grands principes préconisés dans la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Ce décret (loi), qui remplace le décret du 4 mars 1999 relatif à l'intégration des personnes handicapées, reconnaît le droit des personnes porteuses d'handicap à vivre dans la société comme tout un chacun, en bénéficiant de l'accompagnement nécessaire. Elle prévoit (article 64) la création de logements inclusifs, des lieux où peuvent vivre ensemble des personnes handicapées et non handicapées, dans un souci d'accessibilité, de mixité sociale, de solidarité et de réciprocité.

Les Gouvernements des Régions et des Communautés ont confié aux administrations et aux organismes parapublics les missions d'agréer, de contrôler et de subventionner les structures d'accueil des personnes handicapées ainsi que la gestion des différents types de financement accordés.

Les organismes chargés de la gestion des services tels que l'habitat inclusif sont :

L'agence pour la qualité de vie (AVIQ) pour la Wallonie et le service PHARE pour la Région bruxelloise.

Le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH) (<http://ph.belgium.be/fr/>) définit le concept de désinstitutionalisation et donne des pistes concrètes aux autorités compétentes afin de réussir la transition du modèle institutionnel actuel vers un modèle inclusif et participatif. Le CSNPH énonce 5 critères essentiels pour une transition qui respecte le bien-être et la qualité de vie des personnes handicapées (1 accessibilité des services généraux - 2 liberté de choisir et de changer de lieu de vie - 3 individualisation des lieux de vie - 4 institutions démocratiques et participatives - 5 primauté du projet de vie).

# RÉSEAUX LOCAUX ET BONNES PRATIQUES EN EUROPE

## Bonne pratique *Independent Living* en Suède



### Contexte

---

L'Independent Living Institute (ILI) est un centre d'élaboration de politiques spécialisé dans les politiques axées sur les consommateurs pour la liberté de choix, l'autodétermination, le respect de soi et la dignité des personnes en situation d'handicap. L'objectif ultime de l'ILI est de promouvoir le pouvoir personnel et politique des personnes en situation d'handicap et leur capacité à mener une vie indépendante.

### Introduction

---

L'ILI s'efforce de promouvoir les possibilités pour les personnes ayant des capacités non normatives d'obtenir plus de pouvoir personnel et politique, d'autodétermination, de pleine participation et d'égalité par le biais d'activités d'information, d'éducation, de lobbying et de projets.

L'ILI a plusieurs initiatives de haut niveau qu'elle utilise comme outils pour aider les personnes handicapées à mener une vie aussi indépendante que possible.

### Parties prenantes

---

- > Organisations de la société civile suédoise luttant contre la discrimination pour tous les motifs
- > Organisations statutaires
- > Institutions légales

## Approche méthodologique

---

Selon l'Independent Living Movement, les personnes porteuses d'handicap sont les meilleurs experts de leurs besoins et devraient donc apprendre les unes des autres et s'entraider pour changer leur situation. En devenant un superviseur plus informé et plus compétent pour leurs assistants, les utilisateurs d'assistance peuvent améliorer leur assistance personnelle et augmenter leurs possibilités d'autodétermination dans la vie quotidienne. Cela nécessite, entre autres, de l'expérience et une connaissance des solutions pratiques et organisationnelles, telles que la manière dont les assistants peuvent aider dans des situations particulières. L'idée n'est pas de présenter la « meilleure » solution pour les usagers aidants - nous ne sommes pas un groupe homogène mais des individus avec des conditions, des besoins et des préférences uniques - mais de suggérer plusieurs solutions que les usagers aidants peuvent tester et dont ils peuvent s'inspirer pour développer leurs propres approches. Assistance Tips encourage les utilisateurs d'assistance, leurs proches et leurs assistants ainsi que les professionnels impliqués dans l'assistance à améliorer la qualité des services et l'environnement de travail des assistants.

## Recommandations/Conseils pratiques

---

La Independent Living philosophy et le Human Right model of disability exigent un système efficace et solide de reconnaissance et d'application des droits des personnes handicapées. Il est donc fondamental d'avoir un système judiciaire qui fonctionne bien et qui est capable d'offrir des recours permettant de lutter efficacement contre la discrimination et d'autres types de violations des droits de l'homme.

Même si la Suède est internationalement connue comme un paradis du soutien aux personnes en situation d'handicap, des violations des droits de l'homme s'y produisent également. L'approche fondée sur les droits n'est pas toujours la meilleure façon de traiter les questions de handicap en Suède. C'est plutôt l'approche de l'État-providence qui prévaut. La Suède ne protège pas les droits des personnes porteuses d'handicap mais s'occupe plutôt des « groupes qui ne peuvent pas prendre soin d'eux-mêmes ». Il est nécessaire de mettre en place un système plus fort pour la protection et l'application des droits, dans lequel les personnes en situation d'handicap sont traitées comme des entités légales et non comme des groupes de soins.





## Contexte

---

La Suède compte plusieurs ONG qui aident les réfugiés handicapés à vivre de manière indépendante.

Disabled Refugees Welcome (DRW) est une ONG dont la vision est de parvenir à une société inclusive et à l'égalité des chances pour une vie indépendante pour tous, indépendamment des capacités fonctionnelles ou du nombre d'années passées en Suède.



Josh Appel – www.unsplash.com

## Introduction

---

En Suède, un réseau a été mis en place entre les autorités, la société civile et les personnes agissant dans le domaine des réfugiés et du logement. Un soutien a été apporté aux réfugiés en situation d'handicap mais aussi à d'autres migrants porteurs d'handicap ayant besoin d'un soutien dans le processus d'intégration. Les besoins du groupe cible ont été documentés. L'aide a été apportée sur une base individuelle. De nouvelles méthodes ont été testées pour faciliter un meilleur processus d'accueil et une politique d'intégration plus accessible pour les migrants handicapés. Guidée par sa vision originale, DRW travaille pour une société inclusive avec des chances égales et une vie indépendante pour tous, indépendamment des capacités fonctionnelles ou du nombre d'années passées en Suède. La vision est maintenant actualisée - DRW envisage un centre national de connaissances et de soutien pour les migrants porteurs d'handicap et travaille à la réalisation de cette vision.

## Parties prenantes

---

- > Réfugiés et personnes arrivées en Suède en tant que migrants
- > Fournisseurs de logement
- > Employeurs
- > Soignants

Plus de 1600 000 réfugiés sont arrivés en Suède en 2015. Aujourd'hui encore, l'afflux de personnes se poursuit et beaucoup ont besoin d'une aide urgente en matière de nourriture, de logement, de soins médicaux et de soutien psychologique après des expériences traumatisantes antérieures.

Les autorités et les ONG travaillant avec les réfugiés doivent disposer d'informations claires sur les besoins des réfugiés porteurs d'handicap afin d'adapter leurs procédures de travail aux besoins des personnes. Une préparation sous forme de logement et de routines est essentielle pour s'assurer que même les réfugiés porteurs d'handicap puissent être intégrés dans la société de manière appropriée.

## Approche méthodologique

---

L'objectif principal du projet DRW est de développer des méthodes qui permettront d'améliorer les conditions d'accueil des nouveaux arrivants en situation d'handicap en Suède. L'objectif de DRW est principalement de renforcer la logique d'accessibilité lors des discussions sur l'intégration et le logement. Grâce aux activités du projet et au plan d'action de DRW, l'organisation est en mesure de documenter les besoins, les souhaits et les solutions proposés par le groupe cible afin de développer des activités et des méthodes qui, à l'avenir, pourraient être intégrées aux autorités de travail et trouver des solutions de logement appropriées qui faciliteront une vie indépendante et aideront les personnes en situation d'handicap à se sentir intégrées dans la société.

## Recommandations/Conseils pratiques

---

Les réfugiés porteurs d'handicap ont besoin de différents types de soutien. DRW propose des activités pour recenser les besoins et les solutions qui peuvent être trouvées. DRW a pour objectif de promouvoir l'autonomisation et de fournir des opportunités pour renforcer les individus qui peuvent grandir et apprendre, prendre en main leur propre vie et savoir où se tourner en cas de besoin.

# Bonne pratique 1: Union européenne



(<https://eurocarers.org/about/>)

## Contexte

---

Eurocarers rassemble des organisations d'aidants ainsi que des universités et des instituts de recherche compétents, une combinaison unique qui permet une défense des intérêts fondée sur des preuves.

## Introduction

---

Le réseau veille à ce que les soins soient valorisés et que les soins non rémunérés soient reconnus comme essentiels à la viabilité des systèmes de santé et de soins de longue durée. Il estime que le savoir-faire et les besoins des soignants méritent d'être écoutés et que les gens devraient avoir le droit de choisir librement s'ils veulent être soignants, et dans quelle mesure ils veulent être impliqués dans les soins.

## Parties prenantes

---

- > Les organisations locales, régionales ou nationales et les ONG qui représentent les aidants et/ou leurs besoins en Europe.
- > Les instituts de recherche et les départements universitaires concernés qui mènent des recherches dans le domaine des sciences sociales ou d'autres politiques ayant un impact sur les aidants (politiques sociales et d'emploi, politiques de santé et numériques).
- > Membres individuels basés en Europe ayant un intérêt professionnel pour les aidants.

## Approche méthodologique

---

L'objectif du réseau est de servir de porte-parole aux aidants informels, indépendamment de leur âge ou du besoin de santé particulier de la personne dont ils s'occupent, en :

- > Documentant et sensibilisant à la contribution significative des aidants aux systèmes de santé et de soins sociaux et à l'économie dans son ensemble, et à la nécessité de préserver cette contribution ;
- > Veillant à ce que les politiques européennes et nationales tiennent compte des aidants, c'est-à-dire qu'elles favorisent leur inclusion sociale, le développement de services de soutien, leur permettent de rester actifs dans un emploi rémunéré et de conserver une vie sociale.

## Impact

---

Eurocarers rassemble 71 organisations membres dans 28 pays européens : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Grèce, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Pays-Bas et Suède.

## Facteurs de succès

---

Dix ans après sa création, Eurocarers a eu un impact significatif sur la politique de l'UE, en échangeant des pratiques et en réalisant des études et des projets importants. Eurocarers est désormais en mesure d'appliquer et de mettre en pratique les aptitudes et les compétences acquises jusqu'à présent, toujours dans le cadre de l'amélioration et du développement personnel.

## Bonne pratique 2: Grèce



iasis

### Contexte

Pensions de famille « IASIS »

### Introduction

Les pensions de famille de l'IASIS sont des unités de réhabilitation psychosociale, qui fonctionnent dans le cadre du programme de désinstitutionalisation « Psychargos » organisé et financé par le ministère grec de la santé (Direction de la Santé mentale). Les Maisons offrent l'hospitalité, l'inclusion et le soutien à 15 personnes souffrant de troubles mentaux chacune, et elles sont situées à Athènes, en Grèce.

### Parties prenantes

ONG IASIS, Ministère grec de la santé (moh.gov.gr), Département de la santé mentale, Fédération ARGO pour les organisations de santé mentale (<http://argo.org.gr/>).

### Approche méthodologique

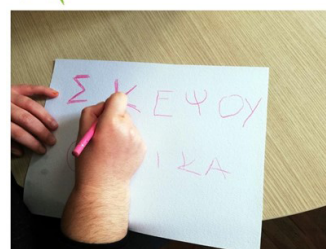
Les objectifs de la structure sont :

- > L'amélioration de la qualité de vie des personnes, en fournissant un modèle complet de soins et de formation aux compétences quotidiennes.
- > La participation à des programmes d'apprentissage et de renforcement des comportements, d'hygiène personnelle, d'entretien des espaces de vie quotidienne afin de valoriser leur individualité et leur autonomie progressive.
- > La participation à des activités d'autonomisation mentale, de compétences psychosociales et productives.



#PinItForMentalHealth

iasis



- > Groupes de développement personnel, enseignement d'histoires, musique, danse, jeux de société, développement de l'intelligence émotionnelle afin de mettre en évidence et de renforcer les capacités et les compétences personnelles.
- > Développer et maintenir la communication avec la communauté.
- > Des activités éducatives et récréatives visant le bien-être mental des résidents.
- > La promotion de la santé mentale dans une zone plus large par la sensibilisation et l'information de la population afin de réduire la stigmatisation et la mise en réseau des services de santé mentale par l'organisation de discours et la formation d'étudiants stagiaires et de bénévoles.

## Impact

---

Grâce aux pensions de famille, tous les résidents bénéficient d'un logement adéquat et d'un accès à tous les services de base. Les résidents éprouvent un sentiment d'appartenance et contribuent activement à la communauté.

## Facteurs de succès

---

Le principal facteur de réussite est le fait que les personnes vivant dans les pensions de famille jouent un rôle actif dans la conception des activités, telles que les programmes de formation et d'autonomisation. Ainsi, la prise de décision est améliorée et les personnes vivant dans les Pensions deviennent autonomes et jouent un rôle actif. En outre, l'inclusion est réalisée, car toutes les activités nécessitent un travail d'équipe et une collaboration et un sentiment d'appartenance est atteint.

# Bonne pratique 1: France



(Image récupérée sur Bing images)

## Contexte

---

Assistance technique à domicile - Aide à distance pour les personnes vivant seules à domicile en cas de chute. Système d'assistance téléphonique 24/24. Prévention de toute situation étrange (chute, immobilité, comportement étrange, ...).

## Introduction

---

Qu'est-ce que c'est ?

- > Un outil autour du cou ou un bracelet, léger et durable, équipé de capteurs accélérométriques. Ce terme désigne un système capable de détecter un mouvement anormalement brusque - donc une chute - chez la personne qui en est équipée.
- > Après détection, ces boîtiers ou bracelets envoient un signal d'alerte au service d'assistance téléphonique auquel ils sont reliés, sans que la personne ait besoin d'appuyer sur le bouton d'alerte, ce qui permet d'organiser rapidement la réponse d'urgence (arrivée d'un voisin proche déjà identifié, ou/d'un membre de la famille déjà identifié, et si aucune réaction de ces personnes dans les 5 minutes, arrivée d'une équipe professionnelle d'urgence).
- > Le détecteur de chute arrête l'alarme si la personne se lève. Ce système est complémentaire d'un abonnement à un système de téléassistance classique.

## Parties prenantes

---

- > Des acteurs étatiques et privés dédiés à la sécurité et à la santé.

## Approche méthodologique

---

L'objectif de cet outil est d'aider les personnes à rester chez elles avec un meilleur sentiment de sécurité.

Ce système est soutenu à 20 % par l'Etat, plusieurs outils et systèmes existent mais tous ont le même objet. Intervenir à domicile dès qu'il y a un risque, ou une situation inhabituelle détectée.

En plus de cela, l'outil permet un contact direct avec une personne, aidant par exemple les travailleurs sociaux à détecter et à fournir une aide psychologique. Dans certains cas, cela a conduit à une sorte de « service de conciergerie » qui peut vous assister 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

De nombreux acteurs se partagent le marché de la téléassistance. Pour choisir le meilleur système, il faut cerner au plus près les besoins et les souhaits de la personne et bien se renseigner sur le coût final, la durée de l'engagement, les options, les frais d'installation inclus ou non, etc. Mais la tranquillité d'esprit - de la personne âgée comme de son entourage - est au bout du processus !

## Impact

---

Impact sur la santé et la sécurité.

## Facteurs de succès

---

Un meilleur taux de prise en charge rapide par la sécurité de l'organisation de la santé des personnes dépendantes. Ceci est très important et permet d'éviter tout problème pour les groupes cibles.

- > Les personnes peuvent à tout moment en cas d'urgence, les professionnels peuvent réagir immédiatement, quelle que soit la situation (accident, urgence, solitude, danger...).
- > Contrôle rapide par des professionnels chaque fois que le système sonne. Il peut s'agir d'une erreur de la part de la personne qui appelle, ou d'une sonnerie due à une défaillance du système.
- > Il peut également avoir un effet secondaire sur la famille car le système agit comme un témoin de la vie quotidienne dans le processus de dépendance.



## Contexte

---

Adaptation de l'appartement financé par l'Etat - Agence nationale pour l'hébergement ANAH.

## Introduction

---

L'adaptation d'une maison ou d'un appartement est demandée pour y maintenir une personne le plus longtemps possible. Les outils et les adaptations peuvent faciliter la vie quotidienne ou changer totalement la vie de l'habitant. Par exemple, remplacer la baignoire par une douche à l'italienne ou installer un monte-escalier électrique.

Avec l'aide financière de l'État, c'est possible, l'ANAH peut financer jusqu'à la moitié des travaux et accompagner les personnes à toutes les étapes du projet.

## Parties prenantes

---

Ministère de l'hébergement - Agence nationale de l'hébergement - Subvention nationale pour la facilité de vie - adaptation d'une maison ou d'un appartement pour les personnes souffrant d'un handicap physique ou fonctionnel. [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

## Approche méthodologique

---

Les objectifs de cette subvention financière de l'État sont :

- > Améliorer la qualité de vie des personnes, en apportant une aide financière pour adapter la condition de logement.
- > Aider financièrement mais aussi prodiguer des conseils ou une aide psychologique dans ce processus de changement. L'acceptation de la situation.
- > Développer à nouveau et maintenir l'indépendance des personnes.
- > Activités éducatives et récréatives visant le bien-être mental des résidents.

Page Carrefour: Habiter facile (anah.fr)



- > Promotion de la santé mentale dans un périmètre plus large par la sensibilisation et l'information de la population afin de réduire la stigmatisation et la mise en réseau des services de santé mentale par l'organisation de discours et la formation d'étudiants stagiaires et de bénévoles.

## Impact

---

Grâce à cette subvention, même les personnes ayant de faibles ressources peuvent accéder à ce type d'adaptation et ainsi rester à domicile. Le maintien à domicile des personnes âgées est une priorité, de même que leur maintien en bonne condition de vie. Toutes les adaptations sont réalisées par des professionnels.

## Facteurs de succès

---

- > Bonne diffusion de l'information.
- > Qualité des conseils donnés.
- > Disponibilité de professionnels au niveau local capables de fournir des services adéquats.
- > Flexibilité des personnes vivant dans la maison ou l'appartement ; elles doivent accepter qu'il y ait un changement dans leur vie quotidienne.

## Bonne pratique : Belgique



## Contexte

---

Logement individuel pour les personnes en situation d'handicap dans un bâtiment partagé avec des activités communes.

## Introduction

---

Jaganda est un projet d'habitat inclusif qui se déroule dans un bâtiment comprenant 16 ménages individuels : 8 pour des personnes handicapées (dont 4 avec des handicaps « lourds »), 5 pour des personnes saines (couple, familles, individuels...) et 1 ménage partagé par 5 étudiants.

Il y a une salle polyvalente où peuvent se dérouler des activités avec des volontaires, des voisins, des familles, d'autres personnes en situation d'handicap... (ex. : repas partagé).

Il y a également un jardin communautaire partagé.

50 volontaires sont actifs sur le projet : 20 pour les activités de « loisirs » et 30 pour les activités « utiles ».

Le bâtiment est situé à proximité d'un campus universitaire à Bruxelles et d'une station de métro accessible aux personnes handicapées.

Plus d'informations en français : <http://fauteuilsvolants.weebly.com/caractegravere-novateur.html>

Vidéo en français : <https://youtu.be/x42VSVm9Peg>

## Parties prenantes

---

Le Gouvernement bruxellois (lien), la Ville de Bruxelles, l'Université Catholique de Louvain, CAP 48 (organisation philanthropique dédiée aux projets qui améliorent la vie des personnes handicapées), la Loterie Nationale (organisation philanthropique).

## Approche méthodologique

---

- > Diversité des résidents : familles, étudiants, avec et sans handicap.
- > Un maximum de 4 personnes avec des handicaps « lourds » afin d'éviter la médicalisation de la maison.
- > Des activités avec des personnes extérieures dans la salle polyvalente, les loisirs extérieurs, le jardin partagé, ....

## Impact

---

- > Le coût du projet est réduit par la participation de chaque résident au prêt et au travail volontaire.
- > La diversité permet d'améliorer la tolérance et les connaissances des participants au projet et favorise le développement de l'esprit d'équipe.
- > Les activités.

## Facteurs de succès

---

- > Le projet a été créé avec et pour des jeunes en situation d'handicap qui souhaitent vivre comme les autres jeunes : sur un campus et en autonomie.
- > La solidarité comme valeur fondamentale.
- > Une bonne localisation : accès à toutes les commodités en transports en commun, proximité de l'université, des commerces...
- > L'implication dans la vie du quartier.

## Bonne pratique 2 : Belgique

### Contexte

---

Logement individuel pour les personnes souffrant d'un léger handicap mental ou du syndrome de Down dans un bâtiment commun, soutenu par 1 ou 3 résidents bénévoles.

### Introduction

---

*Le 8ème jour* est une association qui gère 5 maisons dans lesquelles des personnes ayant un handicap mental léger ou modéré vivent avec d'autres résidents qui signent un "contrat de solidarité". Il existe également une équipe de professionnels pour un accompagnement léger (éducateur, assistant social).

### Parties prenantes

---

Le Gouvernement bruxellois (COCOM), un bailleur de fonds privé (Rotary Club de Tervuren), des résidents avec ou sans handicap et leurs proches.

### Approche méthodologique

---

- > Autonomie, sécurité et respect comme valeurs fondamentales.
- > Les logements individuels (avec leur propre cuisine et salle de bains).
- > Les résidents avec le « contrat de solidarité » (leur tâche principale est juste d'être présent en cas de problème).

- > Un espace commun.
- > Soutien d'une équipe professionnelle.

## Impact

---

- > Le droit des personnes handicapées à une vie normale, et notamment le droit à l'autonomie et à une vie affective.
- > Une alternative entre l'institution et la vie dans leur famille.

## Facteurs de succès

---

- > Le projet a été créé avec et pour des jeunes porteurs d'handicap qui voulaient vivre comme les autres jeunes : en autonomie ou en couple s'ils le souhaitent.
- > La solidarité comme valeur fondamentale.
- > Bon emplacement : accès à toutes les commodités en transport en commun, proximité de l'université, des commerces...
- > Espace commun.

# RECOMMANDATIONS SUR LES BESOINS IDENTIFIÉS PAR LES PARTIES PRENANTES

- > En raison de la pandémie, l'une des principales préoccupations était la question de la transférabilité de toutes les connaissances dans un environnement en ligne, pour laquelle ils auraient besoin de plus de conseils et de méthodes afin de rendre les sessions ouvertes, faciles, plus accrocheuses et plus inclusives pour tous ceux qui voudraient y participer (par exemple, formation expérientielle en ligne, outils et pratiques en ligne, etc.).
- > Professionnels qualifiés travaillant dans le domaine du handicap/ Aidants qualifiés.

Les professionnels du secteur des soins et du handicap ont indiqué que, même s'ils ont acquis les connaissances théoriques et le « savoir-faire » nécessaires pour aider les personnes porteuses d'handicap (par exemple, les règles d'hygiène personnelle, de santé et de sécurité, les premiers secours, l'aide à la vie autonome, etc.), ils manquent de connaissances pour mieux communiquer avec les patients. Comme ils l'ont mentionné, ils aimeraient améliorer leur communication non verbale et leur capacité d'écoute active, ainsi que leurs niveaux d'em-

pathie et de compréhension. Une personne a également mentionné que la gestion des crises et du stress est importante pour rester calme. En outre, la résilience a été mentionnée, afin d'éviter l'épuisement professionnel, un phénomène qui, surtout en cette période de pandémie de la COVID-19, affecte de nombreux professionnels de la santé dans le domaine des soins et de l'assistance.

- > Dispensateurs de soins non qualifiés (membres de la famille, tuteurs, etc.)

Les aidants informels ont mentionné qu'ils manquaient de connaissances sur la manière d'apporter un soutien adéquat à la personne dans le besoin au sein de leur famille. L'inconvénient d'un manque de connaissances et d'informations sur la manière dont ils devraient soutenir les personnes handicapées de leur entourage est une énorme lacune dans la résolution efficace des problèmes et la communication des aidants. Comme nous l'avons mentionné, si les aidants savaient comment faire face à ces situations problématiques, le traitement, les soins et le soutien holistiques seraient beaucoup plus faciles et efficaces. Il est donc important d'améliorer et de renforcer leurs connaissances et leurs compétences grâce aux conseils de professionnels et de spécialistes dans ce domaine. Comme ils l'ont mentionné, leurs besoins de formation concernent les domaines de la communication et de la résolution de problèmes, tels que la gestion du stress, la gestion des conflits et de la colère et la manière de rester calme, ainsi que la communication efficace.

- > Pour qu'un projet d'habitat inclusif soit réussi, il faut qu'il accueille un petit nombre de personnes, afin qu'elles puissent toutes interagir les unes avec les autres. En outre, ils ont mentionné le fait que les professionnels et surtout les bénévoles doivent être vraiment bien formés et à jour pour travailler dans ces installations afin de les faire réussir et d'aider les gens à s'améliorer.
- > Il semble important de veiller à ne pas « ghettoïser » les personnes porteuses d'handicap en les logeant dans le même bâtiment que les personnes ordinaires. L'objectif est d'associer les personnes porteuses d'handicap aux personnes dites communes afin de bénéficier réellement de l'inclusion.
- > Les nouvelles technologies ont amélioré le logement, en termes d'autonomie via la domotique (interphone, télécommande, etc.).
- > Sur ce point, l'habitat inclusif nécessite une bonne organisation et coordination de la part des acteurs intervenants. Des calendriers sont à mettre en place ainsi qu'une organisation précise afin d'éviter un schéma trop institutionnalisé, ce qui n'est pas le but recherché de l'habitat inclusif. Pour ce faire, il semble important de disposer de compétences pour assurer la coordination des aidants, des intervenants et la technicité organisationnelle.

> Il semble très important d'être implanté dans un quartier dynamique, avec la possibilité d'être impliqué ou de promouvoir des activités pour un public mixte.

« Le logement collectif existe dans un contexte, si le quartier n'est pas inclusif alors le logement ne peut pas l'être ».

## RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES ORGANISÉS DANS CHAQUE PAYS

- > Echantillon : 24 réponses, de 4 pays.
- > 12 sont des logements « Vie indépendante assistée, c'est-à-dire un appartement personnel avec l'aide d'un soignant ».
- > 12 sont des logements « Logement collectif où les personnes partagent le logement: cuisines, salles communes, etc. ».
- > 2 sont un système de logement mixte.
- > Quelles sont les compétences clés dont les aidants ont besoin pour travailler avec des personnes handicapées dans un logement inclusif ?
- > 33 affirmations ont été classées en fonction de l'importance perçue par la personne interrogée.

Les résultats sont :

### **TRÈS IMPORTANT (classé par ordre d'importance)**

- > Importance du soutien par les pairs - augmenter le réseau de soutien pour le bien-être et les activités récréatives
- > Égalité des chances - comprendre ce que cela signifie et comment rendre ce concept opérationnel dans la pratique.
- > Leadership informel informé
- > Assertivité, patience ; flexibilité ; faire face au changement, apprendre de nouvelles choses ; apparence personnelle.
- > Comment établir un réseau avec d'autres organisations de logement inclusif
- > Sensibilisation aux crimes de haine contre les personnes porteuses d'handicap et à la manière de signaler de tels incidents.
- > Une approche positive de l'innovation et des nouvelles technologies
- > Soins personnels : se laver, s'habiller, prendre des médicaments
- > Compétences en matière de gestion de crise
- > Soutien émotionnel : amitié, écoute et conseils

### **IMPORTANT (classé par ordre d'importance)**

- > Une compréhension de l'habilitation au risque
- > Planification de l'utilisation de la communauté locale et connaissance des ressources locales
- > Compétences en matière de communication et de médias sociaux
- > Comprendre un éventail de techniques de communication
- > Outils, conseils ou méthodes de communication pratiques utilisés entre les résidents (avec ou sans handicap/handicap), les soignants, les professionnels, les voisins
- > L'organisation interne du logement (fonctionnalité)
- > Questions financières : régler les factures, rédiger des lettres
- > La santé et la sécurité
- > Comment soutenir l'utilisation de la technologie d'assistance - utiliser la technologie pour aider les personnes à mener une vie indépendante (interrupteur automatique, stores télécommandés, etc.)
- > Compétences des soignants formés lorsqu'ils travaillent avec d'autres soignants, par exemple avec des soignants familiaux ?
- > Supervision : surveiller une personne qui ne peut pas être laissée seule



## PAS TRÈS IMPORTANT

- > L'aidant en tant que coordinateur
- > Questions de protection
- > Compétences et aptitudes personnelles - un large éventail de compétences et d'attributs, notamment de bonnes aptitudes à la communication, la capacité à travailler avec d'autres personnes et en équipe, l'organisation, la prise d'initiatives, la capacité à assumer des responsabilités
- > Aide aux déplacements : sortir et se déplacer, se rendre à des rendez-vous
- > Comprendre l'importance de la communication non verbale (nuances du langage corporel, signes, images visuelles et utilisation appropriée du toucher)
- > Économie et tenue d'un budget familial, demande d'aide sociale
- > Aptitudes à la vie quotidienne et à la conversation
- > Questions juridiques
- > Tâches ménagères : achats, nettoyage, cuisine, lessive
- > Connaissance de l'utilisation de l'espace
- > Formation à l'utilisation d'équipements spécialisés pour handicapés
- > Connaissance de l'utilisation de l'ergonomie

Quelles sont les compétences supplémentaires dont les soignants ont besoin :

- > Promotion de l'autonomie des résidents
- > Compétences interpersonnelles et pratiques non techniques : compétences en communication, gestion de crise, gestion et résolution de conflits, résolution de problèmes
- > Compétences et pratiques intrapersonnelles : empathie et conscience de soi, résilience
- > Compétences numériques : Pour les personnes en situation d'handicap : Internet et les médias sociaux sont importants pour la communication, pour « fuir la réalité », pour couvrir les besoins de base (trouver des gadgets utiles, livrer des denrées alimentaires, ...) et pour créer des réseaux ; Pour les aidants (formels ou informels) : les ressources numériques peuvent être très utiles pour promouvoir la simulation sur le handicap, en tant que partie du matériel éducatif, par exemple pour regarder des vidéos ou trouver des articles, des films, ..., pour obtenir des informations rapidement. En outre, il pourrait être pertinent d'acquérir des compétences pour rechercher des organisations en ligne, rechercher un soutien, physique et psychologique (ex. base de données de ressources)
- > Importance du soutien des pairs - augmenter le réseau de soutien pour le bien-être et les activités récréatives

- > Comprendre les moyens de l'égalité des chances et comment rendre le concept opérationnel dans la pratique
- > Comment établir un réseau avec d'autres organisations de logement inclusif
- > Sensibilisation aux crimes de haine contre les personnes porteuses d'handicap et à la manière de signaler de tels incidents
- > Une approche positive de l'innovation et des nouvelles technologies
- > Aide aux soins personnels dans la vie quotidienne : se laver, s'habiller, prendre des médicaments, ...
- > Soutien émotionnel en tant qu'aidants
- > Bonne utilisation de l'espace commun de l'habitat inclusif : se réunir, faire attention à l'adaptation, l'accessibilité, la sécurité
- > Comment impliquer les résidents dans la prise de décision : responsabilisation et autonomie

Méthodes d'apprentissage proposées :

- > Apprentissage par l'expérimentation
- > Recommandation de création de groupes/discussion par chat
- > Outil de formation interactif
- > Formation en groupe
- > Outil collaboratif

## SUR LA VOIE DE L'E-LEARNING : RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE ET PRÉSENTATION DES MODULES

### Domaine : STEM

**Titre, Introduction:** Le logement : un logement approprié peut améliorer considérablement la capacité des personnes porteuses d'handicap à vivre de manière indépendante. Les personnes dont le logement répond à leurs exigences en matière d'accessibilité ont signalé une amélioration de leur santé et de leur bien-être, ainsi

que de meilleures perspectives d'emploi et d'études. Les adaptations, au bon moment, peuvent changer la vie d'une personne, de sa famille ou de ses soignants. Le soutien aux adaptations doit être axé sur la prévention. Importance de l'organisation spatiale, de l'accessibilité et de la fonctionnalité. Participation des résidents au système de prise de décision en tant qu'outil de responsabilisation/autonomie.

**EQF** : 3/4

**Média** : e-learning

**Résultat d'apprentissage** :

	CONNAISSANCE	COMPÉTENCES	COMPÉTENCES/ ATTITUDES
À la lecture de ce module, les participants auront une bonne compréhension du logement approprié pour les personnes handicapées, des besoins en matière de logement et des obstacles à une vie indépendante.	Après avoir suivi le matériel de formation, les stagiaires doivent avoir une bonne connaissance du logement d'adaptation, de l'environnement extérieur, des besoins en matière de logement, de l'organisation spatiale en matière de handicap.	Les participants développeront des compétences pour générer des solutions concernant le logement des personnes en situation d'handicap en matière d'organisation spatiale, d'accessibilité et de fonctionnalité.	Les participants seront capables de prendre en considération la personne et les aidants dans le système de prise de décision.

## Domaine : COMMUNICATION

**Titre, Introduction** : Communication : capacité à comprendre et à appliquer la connaissance de la communication humaine et des processus linguistiques tels qu'ils se produisent dans divers contextes, par exemple, interpersonnel, intrapersonnel, petit groupe, organisationnel, genre, famille, communication interculturelle, communication médiée par la technologie, etc. à partir de perspectives multiples. Capacité à trouver la communication appropriée (verbale et non verbale) avec les bénéficiaires pour créer une confiance mutuelle.

**EQF** : 3/4

**Média** : e-learning

**Résultat d'apprentissage :**

	CONNAISSANCE	COMPÉTENCES	COMPÉTENCES/ ATTITUDES
Faciliter la communication verbale et non verbale avec les bénéficiaires et les mettre efficacement en relation avec les autres et les tâches externes (paperasse de routine, ...).	Les participants apprendront l'importance de la communication non verbale et apprendront à adapter leurs méthodes de communication aux bénéficiaires et à leurs besoins.	Les participants seront en mesure de communiquer clairement, d'avoir une écoute active, de simplifier les informations et d'améliorer leurs compétences de base.	Le participant doit être capable de prêter attention à la compréhension des bénéficiaires. Adapter les méthodes de communication de manière créative et appropriée pour exprimer le sens.

## Domaine : NUMÉRIQUE

**Titre, Introduction :** La technologie dans l'habitat inclusif peut accroître la sécurité et l'autonomie des bénéficiaires. La compréhension des bases de la technologie couplée à l'ergonomie sera la clé pour les soignants pour résoudre les obstacles quotidiens. Les simulations et les tests de différentes méthodes techniques peuvent également aider à la conception du logement.

**EQF :** 3/4

**Média :** e-learning

**Résultat d'apprentissage :**

	CONNAISSANCE	COMPÉTENCES	COMPÉTENCES/ ATTITUDES
Le participant comprendra comment intégrer les technologies d'assistance dans les logements inclusifs.	Le participant doit avoir acquis des connaissances sur les technologies d'assistance à domicile.	Les participants acquerront des compétences pratiques sur la manière de choisir la bonne technologie d'assistance et effectueront quelques tests et simulations.	Les participants seront en mesure de réfléchir à l'impact que cela a sur la sécurité et l'autonomie des bénéficiaires et d'utiliser la technologie comme un canal social. Les participants encourageront une approche positive de l'innovation et des nouvelles technologies.

# Domaine : PERSONNEL, SOCIAL ET APPRENTISSAGE

**Titre, Introduction** : Développement social et personnel afin de fournir un niveau élevé de soins et de soutien à chaque utilisateur du service. Développer le travail en réseau avec les autres pour travailler de manière constructive. Les objectifs sont les suivants : fournir un environnement sûr, accueillant et stimulant où les utilisateurs de services peuvent se développer et grandir à leur propre rythme afin de maximiser leur potentiel émotionnel, physique, intellectuel, social et spirituel ; offrir des soins inconditionnels cohérents, permettant à chaque utilisateur de services de vivre dans un environnement qui encourage les relations positives, le respect mutuel, la confiance et la considération pour les autres.

**EQF** : 3/4

**Média** : e-learning

**Résultat de l'apprentissage** :

	CONNAISSANCE	COMPÉTENCES	COMPÉTENCES/ ATTITUDES
Il vise à favoriser le bien-être physique et émotionnel des bénéficiaires, à leur permettre de mener une vie orientée vers l'avenir et à faire preuve d'empathie.	Le participant comprendra les composantes d'un esprit, d'un corps et d'un mode de vie sains, nécessaires pour assurer un niveau élevé de soins et de soutien aux bénéficiaires, et apprendra à développer un réseau de relations avec les autres.	Le participant développera une pensée intuitive pour répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs de services. Le participant sera capable de gérer les émotions des autres et de développer un esprit critique.	Le participant aura une attitude positive, une attitude de collaboration, respectera la diversité des autres et leurs besoins.

**Titre, Introduction** : Besoins des soignants : importance de les aider à acquérir des compétences pratiques pour la vie qui leur ouvrent de nouvelles perspectives. L'accent est mis sur les besoins des jeunes aidants, le développement personnel des aidants, la gestion du stress et le soutien mutuel pour ne pas se sentir isolé et coincé. La possibilité d'apprendre des comportements sociaux appropriés et d'établir de nouveaux liens est essentielle car les soins peuvent être solitaires et les soignants se sentent souvent isolés.

**EQF** : 3/4

**Média** : e-learning

**Résultat d'apprentissage** :

	CONNAISSANCE	COMPÉTENCES	COMPÉTENCES/ ATTITUDES
Comprendre l'importance du soutien mutuel et du développement personnel des soignants pour avoir un impact positif sur leur rôle.	Les participants apprendront à connaître les besoins des jeunes aidants, les techniques de gestion du stress et le développement personnel.	Les participants acquerront des compétences pratiques, apprendront et travailleront en collaboration. Acquérir des comportements sociaux appropriés et la capacité d'établir de nouveaux liens.	Le participant aura une attitude de collaboration et la capacité de créer un groupe de soutien mutuel.

## Domaine : CIVIQUE

**Titre, Introduction** : Services juridiques et sociaux pour sensibiliser aux handicaps et à la discrimination. Les aidants sont des promoteurs des droits des bénéficiaires et font attention à l'égalité des chances. Leur objectif est de sensibiliser les bénéficiaires à leurs droits ainsi que les personnes de leur entourage. Les aidants sont (à certains moments) la personne référente pour les services juridiques et sociaux et fournissent les informations nécessaires aux services et aux bénéficiaires.

**EQF** : 3/4

**Média** : e-learning

**Résultat d'apprentissage :**

	<b>CONNAISSANCE</b>	<b>COMPÉTENCES</b>	<b>COMPÉTENCES/ ATTITUDES</b>
Elle permettra de mieux comprendre les notions d'inclusion, de diversité et d'égalité et mettra en évidence les moyens d'éviter la discrimination à l'égard des personnes handicapées.	Les participants comprendront la signification des termes égalité, diversité, inclusion et le concept d'égalité des chances.	Les participants développeront des compétences pour identifier les situations de discrimination et savoir comment réagir de manière adéquate. Les participants apprendront comment s'adresser aux services juridiques et sociaux appropriés.	Les participants seront capables de réfléchir à la sensibilisation et à la promotion des droits des patients. Les participants seront attentifs à éviter toute forme de discrimination.

**Titre, Introduction :** Intégration dans le quartier pour aider les personnes handicapées à vivre pleinement leur vie au sein de leur communauté et promouvoir l'égalité d'accès aux équipements locaux. Mettre en œuvre une dynamique locale aidée par les pairs, la famille, les voisins et par la promotion d'événements citoyens et locaux. Il est également essentiel de mieux faire connaître le quartier afin d'améliorer l'inclusion communautaire et de créer un réseau de ressources locales.

**EQF :** 3/4

**Média :** e-learning

**Résultat de l'apprentissage :**

	<b>CONNAISSANCE</b>	<b>COMPÉTENCES</b>	<b>COMPÉTENCES/ ATTITUDES</b>
Cela aidera les participants à souligner l'importance de l'intégration locale dans un projet de logement inclusif.	Le participant apprendra à comprendre la culture et la dynamique locales et comprendra l'impact positif de l'intégration locale sur les personnes porteuses d'handicap.	Le participant acquerra des compétences en matière de promotion des activités locales, de mise en œuvre de la dynamique locale et de promotion de l'égalité d'accès aux équipements locaux.	Les participants seront en mesure de réfléchir au respect de la diversité, à la sensibilisation du voisinage à l'habitat inclusif et à la mise en réseau.

# Domaine : ENTREPRENEURIAT

**Titre, Introduction** : La santé et la sécurité ont un rôle important à jouer pour garantir des dispositions adéquates, un traitement équitable et la prévention précoce de conditions de santé nouvelles ou aggravées pour tous les travailleurs, y compris les personnes en situation d'handicap. Se concentrer sur les aspects environnementaux et organisationnels pour aider à la logistique et aux soins personnels. Créativité, esprit critique et résolution de problèmes axés sur la sécurité de la personne.

**EQF** : 3/4

**Média** : e-learning

**Résultat d'apprentissage** :

	CONNAISSANCE	COMPÉTENCES	COMPÉTENCES/ ATTITUDES
Le participant apprendra à prendre des initiatives en se concentrant sur la sécurité de la personne handicapée et en l'aidant dans les aspects organisationnels et logistiques.	Le participant apprendra différentes possibilités de résolution de problèmes concernant la sécurité, la logistique et les aspects organisationnels de l'habitat inclusif.	Les participants développeront des compétences de réflexion stratégique et de résolution de problèmes en matière de santé et de sécurité et mobiliseront des ressources.	Le participant sera capable de prendre des initiatives, de prendre en considération le point de vue des bénéficiaires dans la résolution des problèmes.



# RESSOURCES EN LIGNE

## EUROPE

- > [https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/ed\\_housing\\_and\\_persons\\_with\\_disabilities.pdf](https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/ed_housing_and_persons_with_disabilities.pdf)
- > [https://www.firah.org/upload/l-appel-a-projets/projets-laureats/2014/habitat/rapport-complet\\_habitat.pdf](https://www.firah.org/upload/l-appel-a-projets/projets-laureats/2014/habitat/rapport-complet_habitat.pdf)
- > [https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_summary\\_choice\\_and\\_control\\_el.pdf](https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_summary_choice_and_control_el.pdf)
- > <https://www.gov.ie/en/publication/49dc7-housing-for-people-with-a-disability/>
- > [https://www.europarl.europa.eu/workingpapers/soci/w14/text1\\_en.htm](https://www.europarl.europa.eu/workingpapers/soci/w14/text1_en.htm)

## BELGIQUE

- > [https://www.habitat-participation.be/wp-content/uploads/2015/11/PUB2019\\_3684\\_HandicapLogement.pdf](https://www.habitat-participation.be/wp-content/uploads/2015/11/PUB2019_3684_HandicapLogement.pdf)
- > [https://sites.uclouvain.be/reso/opac\\_css/doc\\_num.php?explnum\\_id=15363](https://sites.uclouvain.be/reso/opac_css/doc_num.php?explnum_id=15363)
- > [https://www.aviq.be/handicap/pdf/AWIPH/projets\\_nationaux/logement/Rapport-de-synthese-LEN-2017.pdf](https://www.aviq.be/handicap/pdf/AWIPH/projets_nationaux/logement/Rapport-de-synthese-LEN-2017.pdf)
- > <https://www.habitat-participation.be/his>
- > <https://www.notaire.be/nouveautes/detail/trouver-ou-creer-son-logement-inclusif-en-belgique>
- > <https://wikiwiph.aviq.be/Pages/Logement.aspx>

## GRÈCE

- > <https://www.amea-care.gr/%CE%B7-%CE%B1%CE%BD%CE%B5%CE%BE%CE%AC%CF%81%CF%84%CE%B7%CF%84%CE%B7-%CE%B4%CE%B9%CE%B1%CE%B2%CE%AF%CF%89%CF%83%CE%B7-%CF%83%CF%84%CE%B7%CE%BD-%CE%B5%CE%BB%CE%BB%CE%AC%CE%B4%CE%B1-%CF%84%CE%B-F%CF%85-20>
- > <https://thesis.ekt.gr/thesisBookReader/id/39722?lang=el#page/1/mode/2up>
- > [https://dspace.lib.uom.gr/bitstream/2159/17483/1/DimitriadouIoanna\\_PhD2015.pdf](https://dspace.lib.uom.gr/bitstream/2159/17483/1/DimitriadouIoanna_PhD2015.pdf)
- > <https://apothesis.eap.gr/bitstream/repo/50585/1/%CE%A4%CE%95%CE%9B%CE%99%CE%9A%CE%9F%20%CF%84%CE%B9%CF%80%CE%BB%CF%89%CE%BC%CE%B1%CF%84%CE%B9%CE%BA%CE%AE.pdf>

## FRANCE

- > <https://www.apf-francehandicap.org/accompagner-handicap/habitat-inclusif-2047>
- > [http://www.creai-pdl.fr/images/decryptage/Decryptage\\_fevrier\\_2019\\_Loi\\_ELAN\\_V2.pdf](http://www.creai-pdl.fr/images/decryptage/Decryptage_fevrier_2019_Loi_ELAN_V2.pdf)
- > [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/12/demarche\\_nationale\\_en\\_faveur\\_de\\_lhabitat\\_inclusif\\_pour\\_les\\_personnes\\_en\\_situation\\_de\\_handicap.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/12/demarche_nationale_en_faveur_de_lhabitat_inclusif_pour_les_personnes_en_situation_de_handicap.pdf)
- > <https://www.gapas.org/projet/developpement/creation-de-nouveaux-habitats-innovants>
- > <https://institut.amelis-services.com/bien-vieillir/habitat/lhabitat-inclusif-pour-les-personnes-agees-et-handicapees/>
- > <https://www.asrl.asso.fr/app/uploads/2021/03/Habitat-inclusif.pdf>

## SUÈDE

- > <https://www.independentliving.org/docs6/ratzka200302b.html>
- > <https://sweden.se/life/society/elderly-care-in-sweden>
- > <https://enil.eu/news/personal-assistance-2/contribution-from-adolof-ratza-personal-assistance-key-to-independent-living-as-illustrated-by-the-swedish-personal-assistance-act/>
- > <https://www.disability-europe.net/country/sweden>
- > <https://dustyoldthing.com/ikea-homes-for-seniors/>
- > [Microsoft PowerPoint - EN\\_Sweden \(pao.pl\)](#)
- > <https://assistanskoll.se/om-assistanskoll.html>



# Log In



GUIDE vers de nouvelles compétences pour les aidants  
favorisant leur relation avec la maison partagée pour  
promouvoir une plus grande autonomie des personnes  
en situation d'handicap

2022

Mise en page: [Ségolène Jacquemin](#) - UNESSA

<http://login-elearning.eu/fr>



Le Portage Salarial

